



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

Affiché le 29/09/2020
Le Maire,

Daniel RABU.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 septembre 2020

Excusées : Mmes Laureline DOUILLARD – Elise FOUGERE – Corinne LE FLEM

Absent : M. Régis BOUTIN

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Prémption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
28/08/2020	Maison d'habitation, + terrain	Frény	YH 57	BEUVARD Fabrice et LE BOURHIS Christelle

Fonctionnement du budget et situation financière de la commune

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur PATISSIER, Trésorier de Châteaubriant, avait été convié à présenter aux membres du Conseil municipal et plus particulièrement aux nouveaux élus, l'état des finances communales.

Cet exposé a débuté par la présentation de la structure d'un budget avec les sections de fonctionnement et d'investissement et les interactions entre ces 2 sections, notamment par le virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue la Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute puis CAF nette après remboursement du capital des emprunts.

Cette présentation s'est poursuivie par l'analyse financière des exercices budgétaires 2015 à 2019 qui montre une progression plus importante des produits de fonctionnement que des dépenses de cette même section, ce qui entraîne une amélioration de la situation financière de la commune. L'encours de la dette n'est plus que de 514 000 €, soit 283 €/habitant contre une moyenne de la strate départementale de 538 €.

En conclusion, la commune dispose de réelles marges de manœuvre en termes d'emprunt, de fonds de roulement et de fiscalité avec des taux communaux inférieurs à la moyenne départementale.

Désaffiliation de la CARENE du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), établissement public affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Président à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique à effet du 1^{er} janvier 2021.

Un droit d'opposition à cette demande de désaffiliation est conféré aux collectivités et établissements publics affiliés.

Le Conseil municipal, unanimement, approuve la demande de désaffiliation de la CARENE.

Commission de contrôle des listes électorales

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle des listes électorales est composée de 5 conseillers municipaux répartis entre la liste majoritaire (3) et la ou les liste(s) minoritaire(s) (2).

Toutefois, cette commission est constituée comme pour les communes de moins de 1 000 habitants **lorsqu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement**, ce qui est le cas pour Saint-Aubin-des-Châteaux, à savoir :

- Un conseiller municipal de la commune (hors maire et adjoints) pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Se sont portés candidats pour intégrer la commission de contrôle des listes électorales les 2 conseillers municipaux suivants : Mme Laura DEPASSE en qualité de titulaire et M. Grégory LEHOURS qui assurera sa suppléance.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour les années 2021 à 2024 auprès de la compagnie AXA France vie, associée au gestionnaire SOFAXIS.

Les taux de cotisation sont de 6,60% pour les agents affiliés à la CNRACL et 1,10% pour ceux du régime général.

Reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière

La commune a engagé en 2016 une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière. Le premier constat effectué le 13 octobre 2016 concernait 94 concessions.

Un affichage spécifique a été effectué à l'aide de plaquettes déposées devant les emplacements concernés. Les ayants droit, s'ils étaient connus, ont reçu l'information par courrier recommandé.

Le second constat du 20 février 2020 ne retenait plus que 79 emplacements en état d'abandon, nombre réduit à 73 suite aux travaux réalisés depuis sur 6 concessions

A l'unanimité, le Conseil municipal décide que ces concessions en état d'abandon seront reprises par la commune. Un arrêté municipal prononcera leur reprise. Les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Vie associative et Covid 19

La commission vie associative a invité les associations organisatrices de manifestation régulières afin d'échanger sur la manière dont la commune pouvait les aider en cette période de Covid 19, non par des subventions, mais par des mises à disposition humaines ou matérielles pour certaines activités qui leur permettraient de générer des recettes nouvelles.

Elle reste ouverte à toute proposition qui pourrait se faire jour.

Commission Intercommunale des Impôts Directs

Le Conseil municipal désigne Monsieur Daniel RABU, Maire, et Madame Marie-Paule SECHET, Adjointe, tous les 2 conseillers communautaires, respectivement en qualité de commissaire titulaire et commissaire suppléant pour constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Election d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Daniel RABU, Maire, pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre les communes et l'intercommunalité.

Commission intercommunale pour l'accessibilité

La loi impose l'instauration d'une commission intercommunale pour l'accessibilité dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dépassant le seuil des 5 000 habitants. Cette commission joue un rôle consultatif et ne dispose pas de pouvoir de décision ni de contrôle.

Le Conseil municipal prend acte de la candidature de Madame Marie-Paule SECHET.

Extension et réaménagement des vestiaires

Les instances du football départementale ont été destinataires des plans d'extension et de réaménagement des vestiaires du terrain des sports. Ceux-ci s'avèrent être conformes aux règlements de la Fédération Française de Football. Toutefois des remarques ont été faites en ce qui concerne le vestiaire arbitre dont la surface doit être de 8 m² hors sanitaire et douche, sachant que ces sanitaires peuvent être mutualisé avec ceux des joueurs.

Cela va faciliter l'aménagement de cette partie du bâtiment puisque les travaux seront simplifiés et pourront être réalisés en régie.

Dans ces conditions, l'extension des vestiaires figurera en tranche ferme dans le dossier de consultation des entreprises et l'aménagement de la salle de convivialité en tranche conditionnelle.

Il reste à approfondir les recherches de subventions.

Groupe de travail de logements seniors

Le groupe de travail chargé de réfléchir à un projet de logements seniors sur la commune est maintenant constitué. Il se réunira pour la première fois le mercredi 23 septembre prochain.

Par ailleurs, un atelier sur les solutions d'habitat seniors d'aujourd'hui et de demain animé par l'association HACOOPA sera organisé à l'Espace Castella le mercredi 30 septembre 2020, à 18h30. Cette réunion sera ouverte au public.

Financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères

L'ancienne Communauté de Communes de Derval finançait la collecte et le traitement des ordures ménagères à l'aide de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Celle de Châteaubriant avait institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La commission « gestion des déchets » de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval vient de lancer le processus d'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire en y incluant une part incitative.

Station d'épuration

D'importants travaux sont à envisager sur la station d'épuration :

- Le dégrilleur manuel situé en entrée de station ne fonctionne plus de façon optimale et doit être remplacé par un dégrilleur automatique. Des devis sont attendus prochainement et une demande de subvention pourra être déposée.
- Un curage des lagunes sera à envisager à court terme. En effet, le relevé bathymétrique réalisé récemment conclut à une quantité de boues à évacuer estimée à 3 570 m³. Il sera fait appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour aider la commune dans cette opération.

Le secrétaire de séance

Vincent AUFFRAIS.



Le Maire,

Daniel RABU.

